

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 février 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE (représentée par Mme MARTIN-GENDRE), Mme MIELLE (représentée par Mme AVENA).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 31 janvier 2017

Délibération n° : 2-2017

Objet : Convention de partenariat avec l'EPLFPA de Quetigny - Plombières-les-Dijon

Le Centre d'Accueil de Jour des Marronniers initie de multiples activités destinées aux personnes âgées qu'il accueille, dont l'atelier jardinage qui est très prisé.

Ce dernier s'organise actuellement autour de deux bacs, qui deviennent trop justes pour répondre à la demande des utilisateurs.

L'animatrice de cet atelier a été sollicitée par trois étudiants en BTS de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Quetigny (EPLFPA), avec lesquels elle a étudié un projet de développement de cette activité.

Les étudiants interviendraient auprès des personnes accueillies au Centre lors des 3 étapes clés de ce projet : présentation de la réalisation des bacs, préparation de l'activité jardinage et plantations. La fabrication des bacs en bois serait réalisée en considération des souhaits des personnes âgées.

Ce type de projet a de nombreux intérêts : ouvrir le Centre sur l'extérieur, sensibiliser les jeunes à la relation avec des personnes âgées fragilisées par la maladie, encourager une attention et une solidarité entre générations, favoriser la réalisation d'objets adaptés au vieillissement, proposer aux personnes accueillies un espace d'échanges et de création intergénérationnel.

La réalisation de ce projet nécessitant l'achat de matériel et de fournitures selon le devis joint au présent rapport, une convention de partenariat, présentée en annexe, définit les modalités de prise en charge de ces dépenses ainsi que les modalités d'intervention des trois étudiants. La charge financière du CCAS s'imputerait sur le budget annexe du centre d'accueil de jour des Marronniers, à hauteur d'environ 2/3 du montant du devis, soit au maximum 310 € TTC.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet de la convention de partenariat entre le CCAS pour son centre d'accueil de jour des Marronniers et l'EPLFPA de Quetigny - Plombières-les-Dijon, relative à l'organisation de l'atelier décrit ci-dessus ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et à signer la convention et tous les documents qui s'y rapportent ;
- disent que la somme sera prélevée sur le budget annexe du centre d'accueil de jour des Marronniers - chapitre 21 nature 2188.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie KELLE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

14 FEV. 2017



PUBLIÉ LE - 8 FEV. 2017